APADHE



Accompagnement Pédagogique À Domicile, à l'Hôpital ou à l'École



Liberté Égalité Fraternité Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Loiret



L'APADHE est mis en place lorsqu'un élève, pour raison de santé, ne peut plus se rendre dans son établissement scolaire, ou ne le peut que partiellement.

Le dispositif veille à assurer un accompagnement dans un lieu adapté aux apprentissages de l'élève.

Quels sont les objectifs de l'APADHE?

- O Garantir à l'élève la poursuite de sa scolarité
- O Limiter les ruptures dans les parcours scolaires
 - Optimiser le lien entre tous les partenaires
- O Faciliter le lien social entre l'élève et sa classe
 - O Anticiper le retour de l'élève en classe

L'APADHE s'adresse à tout élève inscrit dans une école, un collège ou un lycée du Loiret. C'est gratuit pour les familles.





Qui est concerné?

Les élèves du 1er ou 2nd degré

Avec une scolarité interrompue :

- pour une période continue supérieure à 15 jours
- ou par au moins 3 semaines d'absences discontinues

Maladies organiques: fractures, accidents, opérations chirurgicales, maladies chroniques (mucoviscidose, drépanocytose...), maladies aigues (cancers).

Troubles psychologiques : refus scolaire anxieux, dépression...

Grossesses.

L'APADHE est encadré par la circulaire ministérielle du 3 août 2020.

Procédure d'accompagnement :

- Envoi par mail de la fiche de demande accompagnée du certificat médical
- 2. Validation de la demande par le médecin scolaire
 - 3. Si nécessaire, réunion de l'équipe éducative
- 4. Mise en place du projet dont la gestion administrative est faite par la coordonnatrice

Lors de l'accompagnement :

Un ou des enseignants volontaires travaillent avec l'élève de 2h à 6h par semaine.

Les enseignants sont ceux de l'élève ou de son établissement dans la mesure du possible. Ils sont rémunérés en heures supplémentaires.

C'est gratuit pour les familles.

Dans certains cas, il est possible d'installer des systèmes de téléprésence pour les élèves malades.





Qui peut proposer l'APADHE?

- **O** La famille
- De La direction de l'établissement
- **O** L'infirmerie
- Les médecins scolaires
- O L'équipe pédagogique
- Les centres hospitaliers ou de soins
- **O** L'assistance sociale

Téléchargez la fiche de demande d'APADHE en scannant le QR-code ou cliquez dessus.



Coordonnées:

Coralie Delamare
Coordonnatrice de l'APADHE
DSDEN du Loiret

PEP 45

25 boulevard Jean Jaurès CS 15615 45056 ORLÉANS CEDEX 1



& 06 14 06 29 00